

## **L'ONDRAF œuvre pour le lancement du dialogue sociétal concernant la solution aux déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie**

**Le nouvel inventaire quinquennal des passifs nucléaires (2013-2017), qui évalue les coûts de la gestion des déchets et du démantèlement des installations nucléaires et vérifie si des provisions sont constituées pour ce faire, est disponible. « Afin de mieux estimer les coûts, il est nécessaire d'élaborer un processus décisionnel soigneux et constitué de plusieurs étapes, de sorte que les déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie reçoivent eux aussi une destination finale qui bénéficie d'une assise sociétale, » explique Marc Demarche, directeur général de l'ONDRAF.**

L'ONDRAF a pour mission de développer des solutions durables pour tous les types de déchets radioactifs en Belgique. Ces solutions doivent être sûres, étayées sur le plan de la science et de la technique, financièrement responsables, et acceptables du point de vue éthique et sociétal. À cette fin, les producteurs de déchets doivent mettre les moyens financiers nécessaires à disposition, maintenant et dans le futur. L'inventaire des passifs nucléaires est pour l'ONDRAF un excellent instrument pour évaluer les coûts de la gestion des déchets et du démantèlement des installations nucléaires et pour vérifier si ces moyens financiers sont constitués.

Dans le nouvel inventaire quinquennal, l'estimation du coût nucléaire a augmenté de 25 pour cent par rapport à l'inventaire précédent (2008-2012). Cette hausse est principalement due au coût plus élevé du démantèlement des centrales nucléaires, à la quantité de combustible usé qui a augmenté en raison des années supplémentaires de fonctionnement des centrales, et à l'augmentation du coût de la gestion des déchets proprement dite. Pour que l'estimation soit fiable, tous les coûts doivent être connus, y compris ceux liés à la gestion des déchets à long terme. Contrairement aux déchets de faible ou moyenne activité et de courte durée de vie, qui seront stockés dans une installation de stockage en surface à Dessel, la solution à long terme pour les déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie n'est pas encore fixée.

### **Mise en stockage souterrain des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie**

Les déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie doivent être isolés durant des centaines de milliers d'années de l'homme et de l'environnement. C'est pourquoi l'ONDRAF propose de stocker ces déchets loin en dessous de la surface, dans une formation géologique stable depuis des millions d'années. L'ONDRAF a soumis cette proposition de politique, fondée sur des recommandations internationales, à ses ministres de tutelle le 15 février 2018. L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) pense elle aussi que le stockage souterrain est la seule option sûre. Pour pouvoir mettre en œuvre cette solution, un processus décisionnel prudent et progressif est nécessaire.

Ce processus sera élaboré de concert avec toutes les parties prenantes, en tenant compte de toutes les dispositions légales. Ces dernières imposent entre autres la réversibilité de la solution, ainsi que la possibilité, durant une période convenue, de retirer les déchets de l'installation de stockage souterrain. Ainsi, la gestion des déchets pourra être adaptée aux évolutions des connaissances scientifiques et vues sociétales.

**Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies**

### **Stockage en surface à Dessel**

Contrairement aux déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie, les déchets de faible ou moyenne activité et de courte durée de vie doivent être isolés pendant quelques centaines d'années de l'homme et de l'environnement. À cette fin, l'ONDRAF construira à Dessel, dans la Campine anversoise, des modules de béton en surface pour y stocker les déchets. Une fois tous les déchets stockés, les modules seront recouverts et prendront la forme de deux collines vertes dans le paysage.

Cela dit, la construction de l'installation devra attendre l'autorisation nucléaire. Fin de l'année dernière, l'AFCN a fait savoir par courrier à l'ONDRAF que ce dernier avait répondu à toutes les questions sur le dossier de sûreté qui devaient être traitées à ce stade. Il s'agit là d'une étape importante, mais le travail n'est pas encore terminé. Ce n'est que lorsque toutes les réponses auront été incorporées dans le dossier de sûreté, un document de 20 000 pages, que pourra commencer la procédure officielle d'obtention d'une autorisation. Selon le planning actuel, celle-ci sera délivrée pour 2019. Cette année-ci démarreront déjà les travaux qui ne dépendent pas de cette autorisation. Ce projet, qui s'accompagne d'un investissement de 250 millions d'euros, donnera pendant plusieurs années du travail à plus de 200 personnes.

### **Des solutions bénéficiant d'une assise sociétale**

Le projet de stockage en surface est le fruit d'une coopération unique entre l'ONDRAF et les habitants de Dessel et Mol. Depuis le lancement du projet, la population locale est impliquée dans son élaboration, ce qui a assuré une large assise locale : elle a ainsi participé à la conception de l'installation et a posé des conditions pour accepter le stockage sur son territoire. Actuellement, ces conditions sont remplies une par une par le biais de projets concrets, comme un Fonds local, un suivi de la santé et un centre de communication.

Ce modèle de processus décisionnel soigneux et en plusieurs étapes, l'ONDRAF compte le développer également dans le cadre de la future installation de stockage des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie afin de créer une assise sociétale pour ce projet. L'ONDRAF élaborera ce processus avec toutes les parties prenantes – l'autorité de sûreté, les pouvoirs publics, l'industrie nucléaire, les organisations de la société civile et les citoyens intéressés – en étudiant les préoccupations de la population et les méthodes lui permettant d'organiser un processus décisionnel qui convienne à tous.

*« La gestion des déchets radioactifs est un sujet qui touche toute la population belge. Sans assise sociétale, même la plus solide des solutions techniques est impossible à défendre. Ces déchets sont là, c'est une réalité ; et toutes les parties prenantes doivent prendre conscience de leur rôle dans la recherche d'une solution à ce problème. L'ONDRAF tient à informer et impliquer toutes les parties prenantes, afin que tout le monde puisse se mettre d'accord sur une solution sûre, étayée scientifiquement et faisable du point de vue technique et financier, pour cette génération et toutes celles à venir, »* conclut Marc Demarche.

### **Plus d'info – Pas pour publication :**

**ONDRAF**, Evelyn Hooft, +32 2 212 10 80, + 32 475 60 25 04; e.hooft@nirond.be